



Lundi 15 Juin 2015

N° 6

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET

LE COMITE DES FETES ORGANISE :

LUNDI 13 JUILLET 2015

MECHOUI à 20 H

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
06 76 04 96 36 ou 02 35 02 09 45
apéritif, merguez, mouton, frites, salade, fromage,
dessert et café

20 € / ADULTE - 10 € / ENFANT -12 ANS

SUIVI DU BAL AVEC **SAMEDI AU SOLEIL**
22H RETRAITE AUX FLAMBEAUX
23H FEU D'ARTIFICE

FETE NATIONALE

MARDI 14 JUILLET 2015

11h30 : Cérémonie au monument aux morts
avec dépôt de gerbe,

Suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité et
prix aux lauréats du concours des maisons fleuries.

S O M M A I R E

Page

Festivités des 13 et 14 Juillet	1
Recensement Militaire 3ème période 2015	2
Bibliothèque « Page à Page »	2
Secrétariat Mairie : Permanences Juillet Août	2
Voyage « Club des Anciens »	3
S.D.E. 76 Travaux 2016	3
Salle polyvalente : Commission de Sécurité	3
Prises de vues aériennes	4
Canons à gaz	4
Bi-cross :	4
Bi-cross règlement	5
Tennis	6
Règlement Tennis	6
Calendrier A.S.C.S.S.	7

RECENSEMENT MILITAIRE « 3ème période 2015 »

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Juillet, Août, Septembre 1999 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile, aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Cette démarche obligatoire et légale doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.



BIBLIOTHEQUE « PAGE A PAGE »

Après un grand rangement de ses étagères, la bibliothèque de Servaville a des livres à donner. Venez en profiter au moment de l'ouverture de la bibliothèque les mercredis, samedis de 14h30 à 15H30 et mardis et jeudis selon les disponibilités de 18h30 à 19h.

A l'occasion de la fête du pays, la bibliothèque a également vendu des livres. Merci à tous les généreux donateurs qui ont fait de cette vente une réussite et merci aux bénévoles qui se sont dévoués à cette occasion. Les fonds récoltés serviront, bien entendu, à l'achat de nouveaux ouvrages.

SECRETARIAT MAIRIE : PERMANENCES PERIODE ESTIVALE



Durant la période estivale, les horaires de permanences seront les suivants :

- **Jusqu'au vendredi 26 Juin :** permanences habituelles
- **Du 29/06 au 14/07 :** permanences **les mardis et vendredis**
- **Du 15/07 au 14/08 :** permanences **uniquement les vendredis**
- **Du 17/08 au 21/08 :** permanences **les mardis et vendredi**
- **A partir du 24/08 :** reprise des **permanences habituelles**

CLUB DES ANCIENS

Voyage 1 journée le 13 Octobre 2015

Le Tréport (les 3 Ville Sœurs)



Réservation **avant le 15 Août dernier délai :**

Mr ROBIN : 02.35.23.49.02

Mme VALLEE : 02.35.23.52.81

**S.D.E. 76
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Le S.D.E. 76 procède à la préparation de son programme travaux pour 2016.

Pour Servaville-Salmonville, il a été inscrit pour 2016 la suppression du transformateur haut de poteau « chapeau » situé face à l'allée des Champs / rue des Rougemonts.

Ces travaux supprimeront 300 mètres de ligne aérienne 20000 volts au dessus des habitations.

SALLE POLYVALENTE

Le 20/05/2015, la Commission de Sécurité du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a inspecté notre salle polyvalente. Ce contrôle est obligatoire tous les 3 ans dans les Lieux recevant du public.

Dans son rapport provisoire, la Commission met en demeure la commune de Servaville-Salmonville de procéder à la mise aux normes du système de désenfumage de la salle de sports (système permettant l'extraction rapide des fumées en cas d'incendie), réclamé régulièrement depuis 2006.

Bien que n'étant pas prévu au budget 2015, ces travaux sont prioritaires et seront exécutés pendant les vacances (juillet/août) afin d'obtenir le renouvellement de l'avis favorable du S.D.I.S. pour l'exploitation de notre salle polyvalente.

PRISES DE VUES AERIENNES

La Préfecture nous informe qu'elle a autorisé plusieurs compagnies dont : « Aéro-Drone Prestations », « Elleta », « 360 Degrés » etc , à effectuer des prises de vues aériennes avec un aéronef télépiloté captif ou non captif sur tout le territoire de la Seine-Maritime.

Pour Servaville-Salmonville, nous rappelons comme présenté le 20/05/2015 lors de la réunion à la salle polyvalente du projet de création de l'assainissement collectif à la Hémaudière, qu'un ballon télécommandé depuis le sol survolera la Hémaudière afin de prendre des photos aériennes servant à présenter à chaque propriétaire le futur tracé du branchement à travers sa propriété.

CANONS A GAZ dits « EFFAROUCHEURS D'OISEAUX »

Des habitants de la commune nous ont fait part de la gêne que leur occasionne l'utilisation la nuit « d'effaroucheurs d'oiseaux ».

Un courrier a été adressé à tous les agriculteurs de la commune pour les sensibiliser sur l'emploi de ces « pétards à corbeaux », afin de ne pas les utiliser la nuit entre 21/22 heures et 6/7 heures du matin.

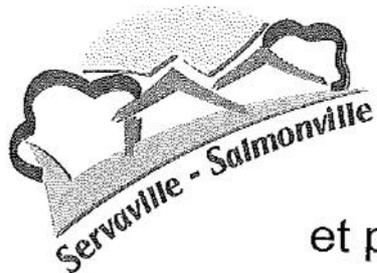
PARCOURS BI-CROSS

Le parcours bi-cross est terminé.

N'oubliez pas le port du casque, indispensable pour les enfants.

Ci-joint, règlement du Bi-cross en page 5.





Utilisation de la piste de bicross et pour voitures radiocommandées électriques

RÈGLEMENT

Arrondissement de Rouen
Canton de Nemil-Emard

Tél. : 02 35 23 40 31

Fax : 02 35 23 22 06

La piste de bicross et circuit pour voitures radiocommandées électriques est la propriété de la commune de Servaville-Salmonville. Tout usager utilisant cet espace doit se conformer au règlement suivant :

Article 1 : Interdictions

- La piste de bicross est interdite à tous les véhicules autres que les deux roues sans moteur et voitures radiocommandées électriques.
- Afin de limiter les nuisances sonores, les voitures radiocommandées à moteur thermiques sont interdites sur cette piste.
- Les piétons ne sont autorisés à circuler que sur les accotements ; il leur est interdit de circuler sur la piste lorsque celle-ci est utilisée par des cyclistes.
- La piste de bicross est interdite d'accès par temps de pluie ainsi que la nuit.

Article 2 : Dérogation permanente

- Seuls sont autorisés à circuler sur la piste cyclable les véhicules d'urgence (pompiers, ambulances, SAMU)

Article 3 : Circulation sur la piste

- Les usagers doivent s'assurer du bon état de leur matériel.
- Les cyclistes doivent obligatoirement porter un casque de protection. Les gants, les manches longues en haut et en bas, ainsi que genouillères, gilet de protection avec coudières, dorsale, sont fortement recommandés.
- Le vélo peut être équipé de mousse de potence, de cadre et de guidon, embouts de guidon, boule de levier de frein, arrêt de câble à l'étrier de frein.
- Il est formellement interdit de circuler sur la piste en sens inverse.
- Les usagers doivent toujours garder à l'esprit que cet espace réduit où doivent circuler plusieurs pilotes peut-être dangereux.
- L'accès à la piste par les voitures radiocommandées électriques ne pourra être autorisé que lorsque la piste ne sera pas utilisée par les vélos, et inversement.

Article 4 : Responsabilités

- L'utilisation de la piste de bicross se fait aux risques et périls des usagers dans le respect du matériel, des autres utilisateurs et des promeneurs.
- Afin de minimiser le risque d'accident, le respect des consignes de sécurité sur la piste est impératif et chaque pilote doit avoir un comportement irréprochable.
- La commune ne pourrait être tenue responsable d'éventuels incidents survenus sur ce terrain de jeux et se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme de l'installation ou de chute non liée à un défaut d'équipement.
- Toute utilisation par une personne mineure en dehors d'un cadre associatif se fait sous la responsabilité des parents (ou tuteur légal).
- Toute personne contrevenant au présent règlement pourra subir des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du site après délibération du Conseil Municipal.



Claude JOUBERT
Maire de Servaville-Salmonville

TENNIS

La réfection du court de tennis est terminée.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mr LEMAITRE Philippe, Responsable de la section Tennis à l'A.S.C.S.S.

La porte d'accès au court de tennis est toujours fermée.

Elle s'ouvre avec un badge pour tous les pratiquants.

Vous avez besoin de rentrer sur le court, par exemple pour récupérer un ballon passé par-dessus le grillage, un badge est disponible au secrétariat de Mairie (présence secrétaire entre 9h/12h et 14h/19h).

Mais surtout, n'escaladez pas le grillage au risque de vous blesser...

Ci-dessous, règlement de la section tennis.



RÈGLEMENT DU COURT DE TENNIS

1° - Conditions d'accès au court.

Le fonctionnement du court de tennis a été confié par la Mairie à la section tennis de l'ASCSS.

Pour accéder au court, toute personne devra être en possession de son badge qui sera apposé sur le tableau de réservation prévu à cet effet. L'accès au court de tennis est gratuit mais nécessite obligatoirement d'être à jour de sa cotisation à l'ASCSS. (Son montant, de 9 euros actuellement, est validé chaque année lors de l'assemblée générale).

Les badges de réservation et la carte permettant l'accès au court sont remis par la section tennis de l'ASCSS contre deux photos d'identité récentes et un chèque de caution de 15 euros libellé à l'ordre de l'ASCSS. (Plus le règlement de l'adhésion à l'Association pour les non adhérents)

Tout invité doit être accompagné d'un joueur possédant un badge.

Il n'est pas possible de réserver une deuxième heure avant d'avoir terminé la première, ni de réserver plus d'une semaine à l'avance, ceci afin de faciliter l'accès aux courts des autres joueurs.

2° - Modalités de fonctionnement.

- Le court, ainsi que le matériel, doivent être maintenus en parfait état de propreté. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur. Les chaussures de tennis sont obligatoires.
- Les installations mises à la disposition des joueurs doivent être maintenues en parfait état de propreté.
- Tout utilisateur témoin de dégradations le signalera sans tarder à la Mairie.
- Les enfants de moins de 14 ans, même s'ils sont adhérents, ne peuvent utiliser le court sans la présence d'un adulte et sont sous la seule responsabilité de leurs parents.
- L'accès sur le court des enfants en bas âge sans surveillance est strictement interdit.
- Toute activité autre que le tennis est interdite sur le court, sauf dérogation exceptionnelle décidée par le Maire.
- Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool, et d'apporter des bouteilles en verre sur le court.
- Avant de quitter le court les joueurs sont invités à ramasser les déchets pour laisser le terrain propre et en bon état.
- Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel, se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture. (Pour les mineurs, la facture sera adressée aux parents).

3° - Conditions générales

Les joueurs, même s'ils sont adhérents à l'ASCSS utilisent le court sous leur entière responsabilité et doivent donc être titulaires d'une garantie protection civile et individuelle.

La Commune et l'Association déclinent toute responsabilité en cas d'accident non imputable aux installations ainsi qu'en cas de perte ou de vol sur le terrain.

L'achat d'un badge entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Pour obtenir le badge et la carte perforée pour l'accès au court de tennis, contacter le Président de la section Tennis au 06.76.87.24.92 ou philippe.lemaitre@ac-rouen.fr

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.S.C.S.S. se tiendra le **mercredi 24 juin 2015 à 19h00** à la salle polyvalente de Servaville (*dans préfabriqué*).

Ordre du jour:

- Bilans moral et financier de la saison 2014-2015
- Vie des sections
- Perspectives pour la saison 2015-2016
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Par ses manifestations culturelles, sportives et ses différentes sections, l'A.S.C.S.S. participe à la vie de notre village: **animations culturelles, badminton, bibliothèque, couture, gymnastique, hockey, école de musique, eureka, randonnées pédestres, scrabble, tennis.**

Venez nombreux. C'est l'occasion de mieux nous connaître et d'exprimer vos souhaits: suggestions ou propositions de création de nouvelles activités pour vous ou vos enfants.

Cette assemblée se conclura par le verre de l'amitié.

Au plaisir de se rencontrer.

LE FORUM de l'A.S.C.S.S. aura lieu le **vendredi 4 septembre 2015 de 17 h à 21 h** à la salle polyvalente de Servaville.

Les différentes activités seront représentées et les inscriptions pourront être effectuées: animations culturelles, badminton, bibliothèque, couture, gymnastique, hockey, école de musique, eureka, randonnées pédestres, scrabble, tennis.

FETE DES VOISINS

Pourquoi ne pas étendre la "fête des voisins" à tout le village?

L'Association Socio Culturelle et Sportive de Servaville-Salmonville. vous invite à participer à la "**fête des voisins**" le **dimanche 20 septembre 2015 à partir de 12 h** sur les terrains à proximité du cours de tennis (en cas de pluie, dans la salle polyvalente).

L'ASCSS offrira l'apéritif et mettra à disposition des barbecues. Chacun apportera son repas et ses couverts. Cette fête sera animée par un groupe de musiciens pop-rock: "**Paul bonzaï et les cyclamens**".

Parce que la convivialité dans le voisinage, c'est le garant d'une vie de village agréable, la fête des voisins permettra à tous de se retrouver pour partager un moment entre habitants. N'hésitez pas à profiter de cette occasion pour aller à la rencontre de ceux qui partagent notre village !

CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERLUDE

L'école de musique "INTERLUDE" de Préaux et Servaville vous invite à assister au **concert de fin d'année** qui aura lieu à la salle polyvalente de Servaville le **vendredi 19 juin 2015 à 20 h 30.**

Des élèves ou groupes d'élèves musiciens pratiquant, le chant, le piano, violon, batterie, flûte traversière, guitare...ainsi que les professeurs vous interpréteront de la musique allant du classique au contemporain. (entrée libre)